

Grand débat public "Nantes, la Loire et nous"

Atelier "Nantes, fluvio-maritime"

Dans le cadre du débat public "Nantes, la Loire et nous", le Conseil de développement a souhaité apporter son propre regard pour nourrir le débat de contributions, d'échanges, de propositions de toutes natures.



Coordination Ville-Mer-Fleuve : quelques principes intangibles

16 mars 2015

La *Coordination Ville-Mer-Fleuve* est composée de huit associations* agissant pour la promotion de la dimension fluvio-maritime de la métropole nantaise et pour la défense des projets la renforçant. Elle se réjouit de la tenue du Grand Débat *Nantes, la Loire et nous* qui permet à toutes les personnes intéressées d'apporter leur contribution permettant d'éclairer les décisions politiques qui devront être prises dans un proche avenir.

Néanmoins, à ce stade de la consultation publique, les associations membres de la *Coordination Ville-Mer-Fleuve* de Nantes tiennent à réaffirmer certains principes qu'elles considèrent comme intangibles et souhaitent interpeller les décideurs sur certains points dont il n'a pas toujours été question, jusqu'à présent, dans le Grand Débat.

Navigabilité des bras de la Madeleine et de Pirmil : Le premier de ces principes est la préservation de la navigabilité des bras de la Madeleine et de Pirmil (zone fluvio-maritime). Cela induit de garder des gabarits de tirant d'air de l'ordre de 51 mètres (identique à celui du pont de Cheviré) et de tirant d'eau suffisant pour accueillir des unités jusqu'à six mètres de tirant d'eau, type *Hermione*. Ce qui n'est pas possible en permanence actuellement.

Si le gabarit de 51 mètres de tirant d'air n'était pas respecté, cela reviendrait à se priver d'événements nautiques tels que le baptême du maxi-trimaran *Banque Populaire* (4 octobre 2008). Cela exclut donc tout pont fixe ne respectant pas ce gabarit.

Plus globalement, la *Coordination Ville-Mer-Fleuve* considère que les bras de la Madeleine et de Pirmil sont les lieux du mariage de la ville, notamment de la ville historique mais aussi de la ville en mouvement (cf. futur CHU), avec son fleuve. Il faut préserver cette alliance à la fois pour des raisons économiques, touristiques, sociales et culturelles.

Préservation de la fonction nautique des quais et des cales de la Loire : Le deuxième principe est la préservation de la fonction nautique des quais et des cales de la Loire dans la métropole. Cela concerne notamment les espaces du domaine portuaire qui sont à l'interface de projets de développements urbains, notamment l'île de Nantes, les quais de la Fosse, d'Aiguillon, Ernest-Renaud et Saint-Louis. Le Grand Port

Maritime Nantes Saint-Nazaire (GPMNSN) n'a pas manqué de les évoquer dans son cahier d'acteur versé au Grand Débat : *"La vocation de ces espaces, écrit-il, incluant les besoins de logistique et de mobilité urbaines, est actuellement à l'étude par les services du Grand Port Maritime et de Nantes Métropole."*

La *Coordination Ville-Mer-Fleuve* souhaite que ces études ne restent pas secrètes et demande que les décisions politiques qui seront prises à l'issue de celles-ci préservent et développent la fonction nautique des quais correspondant à ces espaces. Quelles que soient leurs vocations. Cela, dans le respect de leur valeur patrimoniale le cas échéant et, en termes de mobilité urbaine, dans un objectif de multi-modalité : il doit y avoir de la place sur les quais pour des déplacements doux conjuguant les différents usages : piétons, vélos, bateaux. La préservation des quais et des cales doit s'accompagner d'une réserve d'espaces dédiés aux activités nautiques pour tous les projets urbains en cours ou à venir (Ile de Nantes, ZAC des îles à Rezé, Bas-Chantenay à Nantes...) : habitat et activités économiques doivent cohabiter avec activités nautiques.

En ce qui concerne les cales, la *Coordination Ville-Mer-Fleuve* demande que toutes les cales existantes dans la métropole soient répertoriées, que des études soient menées dans la perspective de leur réutilisation, qu'elles soient entretenues le cas échéant pour préserver leur fonction nautique. Cela concerne notamment les cales Dubigeon 1 et 2 (Ile de Nantes), les cales du Bas-Chantenay, les cales de Trentemoult, de Norkyouse et de la Haute-île (Rezé) qui doivent impérativement retrouver un usage nautique...

Renforcement du transport fluvial : Le troisième principe concerne la nécessité du renforcement du transport fluvial dans la métropole, à l'amont comme à l'aval, alternative à la route pour la logistique industrielle et urbaine. Il apparaît que le GPMNSN, avec les collectivités territoriales, souhaite développer un service de transport de marchandises à la fois économique et écologique entre les sites portuaires de Saint-Nazaire, de Montoir de Bretagne, du Carnet et de Nantes. *"Un service fluvial multi clients et filières, qui pourrait également contribuer au développement de la logistique urbaine de la métropole nantaise, est à l'étude"*, indique le GPMNSN dans son cahier d'acteur. La *Coordination VMF* se réjouit de cette orientation qui devra s'appliquer au trafic des marchandises mais aussi au trafic de passagers (incluant les croisières maritimes, fluviales et les services de transport collectif type navettes fluviales de la TAN).

Il va sans dire que, si tous les principes énoncés plus haut sont respectés, le maintien a minima des cotes (tirant d'eau et tirant d'air) de la zone d'évitage à la pointe des Antilles est une nécessité absolue, ce qui exclut tout pont fixe sur cette zone ou en aval ne respectant le tirant d'air de 51 mètres.

En conclusion, les membres de la *Coordination Ville-Mer-Fleuve* vont continuer à s'investir dans le *Grand Débat* jusqu'à son terme (30 mai 2015) mais ils resteront attentifs aux suites qui lui seront données. Ils entendent rester force de proposition sur le long terme et continueront à agir pour que les principes énoncés ci-dessus soient respectés et pour que la dimension fluvio-maritime de la métropole nantaise reste une réalité dans tous ses aspects : économique (transport de marchandises et de passagers par le fleuve en préservant la nature et les ressources), social et culturel (activités de loisirs, nautisme, mise en valeur du patrimoine...) et pour un aménagement urbain respectueux des différents usages du fleuve et favorisant la relation de tous les publics à la Loire.

CONTACT COORDINATION VILLE-MER-FLEUVE : COORDINATION.VMF@GMAIL.COM

* Les associations membres de la Coordination Ville-Mer-Fleuve

- Association de la Butte Sainte-Anne (ABSA),
- Club croisières Nantes Saint-Nazaire
- Centre culturel maritime (CCM) patrimoine et développement
- Enviro'Nantes
- La Cale 2 l'île
- LESTRAN (Loire Estuaire Rencontres et Accueil Nautiques)
- International Propeller Club n° 182 du port de Nantes et Saint-Nazaire
- Les Transbordés